

"Des tentatives de fraude" lors des élections au Conseil de l'enseignement supérieur (Vidal)

Paris, 3 juin 2021 (AFP) -

La ministre de l'Enseignement supérieur Frédérique Vidal a condamné jeudi des tentatives de fraude lors des élections des représentants des étudiants au Conseil national de l'enseignement supérieur (Cneser), évoquant de fausses procurations et des détournements de matériel de vote.

"Devant la gravité de tels actes", le ministère annonce dans un communiqué que Frédérique Vidal déposera plainte auprès du procureur de la République.

Le ministère a été "alerté par des établissements et des organisations étudiantes de tentatives de fraude lors des élections du collège étudiant à ce Conseil", indique-t-il dans le communiqué.

Ces tentatives auraient "visé à détourner le matériel de vote adressé par voie postale aux étudiants grands électeurs, à réaliser de fausses procurations ou encore à modifier frauduleusement la composition du corps électoral". Le ministère signale également que "des pressions aux domiciles d'étudiants électeurs auraient été réalisées par des responsables d'organisations étudiantes".

Frédérique Vidal "condamne avec la plus grande fermeté ces tentatives d'actes frauduleux qui, pour certains, pourraient caractériser une fraude organisée".

"Les mandataires des listes candidates ont été reçus jeudi matin au ministère afin que cette situation puisse être portée à la connaissance de tous et recueillir leurs réactions".

Le Cneser est une instance consultative, où siègent cent membres, notamment des représentants de quatre syndicats étudiants (Alternative, la Fage, l'Unef, l'Uni), des syndicats de personnels et représentants des conférences des présidents d'université. Le Conseil donne des avis non contraignants sur les textes concernant le ministère, comme des projets de réforme, les répartitions des moyens etc.

Le processus électoral pour le renouvellement des représentants des étudiants au Cneser a démarré le 11 mai et doit s'achever le 24 juin.

ctx/lbx/dch

Afp le 03 juin 21 à 20 25.

